

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1634

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE 12

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« les professionnels, les établissements et les autre acteurs de santé »

les mots :

« les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les secteurs sociaux et médico-sociaux dans le champ des parcours de santé que doit accompagner l'espace numérique de santé.